

Assurance-santé—Loi

Parlement, leur promettant des subventions plus fortes lorsque les conservateurs fédéraux accéderaient au pouvoir. Bien entendu, ils sont convaincus qu'ils seront sous peu appelés à former le gouvernement. En fait, peu m'importe qu'ils le croient, car entre temps ils oublient certaines questions primordiales, notamment qu'ils sont encore du côté de l'opposition, tandis que nous formons toujours le gouvernement. Voilà comment ils cherchent à tirer leur épingle du jeu cette fois-ci. Ils annoncent à l'électorat qu'ils comptent souscrire à l'actuelle loi sur la santé du Canada ou encore aux mesures que proposera le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais qu'une fois au pouvoir, ils accorderont aux provinces des sommes plus intéressantes. Il ne sera alors plus question de la dette ou des déficits; les conservateurs donneront aux provinces plus d'argent, comme si ces dernières en avaient vraiment besoin pour les domaines de l'assurance-maladie ou de l'enseignement post-secondaire.

Je voudrais rappeler certaines paroles intéressantes que le député de Provencher nous a servies dans son discours d'hier, comme en témoigne la page 452 du hansard:

... nous disons également que lors des prochaines élections, lorsque le premier ministre aura décidé que le moment est venu, nous réunirons une conférence fédérale-provinciale non pas pour étudier de nouveau, mais pour discuter avec les provinces, la façon dont le régime de santé fonctionne et quels éléments du financement devraient être revus. L'ordre du jour de cette conférence sera ouvert; nous serons prêts à l'établir avec les provinces et à étudier les secteurs ayant besoin d'un financement supplémentaire non prévu actuellement par les accords de partage des frais.

Voilà qui est fort intéressant, mais il faudrait souligner—sans que les conservateurs puissent le contester—que, à tort ou à raison ils recommandent que les contribuables fédéraux versent davantage aux gouvernements provinciaux sans que personne, eux, moi ou n'importe qui d'autre, ne soit assuré que cet argent servira à financer les soins de santé ou l'enseignement post-secondaire. S'ils persistent dans cette position, le peuple aura vite fait de se rendre compte qu'ils mangent à deux râteliers.

Je songe en outre à ce bobard qu'ils répètent sans cesse. Ils voudraient nous faire croire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré la guerre aux provinces et aux médecins, comme si, lorsque des questions fondamentales sont soulevées dans le domaine public, on pouvait facilement marquer des points et assurer à tous l'accès aux soins médicaux sans y consacrer un débat.

Le ministre n'a déclaré la guerre ni aux provinces ni aux médecins. Cependant, elle tient mordicus à éviter que deux choses se produisent un de ces jours dans notre pays. Tout d'abord, qu'il y ait chez nous, très prochainement un régime d'assurance-maladie à deux paliers, l'un pour les riches et l'autres pour les simples citoyens. Si je dis très prochainement, c'est que les syndicats s'apprêtaient à exiger des prestations d'assurance plus élevées pour permettre aux travailleurs de payer les suppléments d'honoraires, comme c'est le cas en Australie. Si on s'engageait dans cette voie, cela signifierait à plus ou moins brève échéance la fin du régime d'assurance-maladie tel que nous le connaissons actuellement. Le ministre a fait en sorte que la chose ne puisse se produire ni dans cinq ans ni dans dix. Elle n'a déclaré la guerre ni aux provinces ni aux médecins; elle n'a fait que se battre pour défendre notre régime d'assurance-maladie. Elle a agi ainsi en tant que membre du parti libéral, car c'est un gouvernement libéral qui rendra la chose possible, et non pas parce que des députés conservateurs

auront tardivement pris conscience de cette réalité et appuyé le projet de loi sur la santé.

Ceux des députés conservateurs qui s'intéressent réellement à la fiscalité se réjouiront de la seconde mesure prise par le ministre. Elle a fait en sorte de protéger le mode de financement unique au Canada en maintenant le régime des primes réglées par anticipation, régime qui permet de régler les frais pour tous les Canadiens. C'est que le ministre a fait. Et la mesure qu'elle a prise comporte deux aspects: un aspect humain et social dont je viens de parler et un côté pratique. Notre régime a ceci de merveilleux que la participation financière des contribuables canadiens est réglemée par l'État.

● (1610)

En deuxième lieu, si le ministre n'était pas intervenu, tout le système aurait fait eau. Et il n'y aurait plus eu moyen ensuite de colmater les fuites. Nous nous serions retrouvés un jour dans la situation des États-Unis. On sait que là-bas, il n'y a aucun contrôle politique ou public sur les fonds qui sont investis dans le régime de soins médicaux. Ce sont l'offre et la demande qui fixent les règles du jeu. Le patient doit marchander lui-même avec son médecin ou avec l'hôpital le prix qu'il doit payer pour se faire soigner comme s'il achetait une chemise, louait une voiture ou prenait un billet d'avion. C'est ce qui se serait produit au Canada. Nous aurions affaibli notre régime de soins médicaux. Et nous aurions dépensé beaucoup plus sans que les soins médicaux soient meilleurs pour autant. Les États-Unis consacrent énormément d'argent à l'achat de matériel médical sophistiqué ou à la recherche, mais leur régime de soins médicaux n'est pas meilleur que le nôtre. Je suis persuadé qu'une étude effectuée en toute objectivité par des gens compétents démontrerait que notre régime est meilleur que le leur.

[Français]

Monsieur le Président, les conservateurs, dans le débat, hier, et plusieurs personnes des gouvernements provinciaux continuent de dire que le gouvernement fédéral a réduit les paiements de péréquation aux provinces par la nouvelle loi sur les accords fiscaux qui a été adoptée par la Chambre des communes au printemps de 1982.

Eh bien, monsieur le Président, le ministre du Commerce international, tantôt, a bien expliqué que les changements qui ont été apportés aux accords fiscaux en 1982 n'ont aucunement diminué les octrois fédéraux qui étaient accordés aux provinces pour l'éducation postsecondaire ou pour l'assurance-santé. Il y a au moins deux députés qui sont en Chambre présentement et qui étaient membres du groupe de travail parlementaire sur les accords fiscaux que j'ai eu l'honneur de présider, les députés de Lethbridge-Foothills et de Winnipeg-Birds Hill (MM. Thacker et Blaikie). Ces députés-là se rappellent qu'à chaque capitale provinciale où nous sommes allés, nous avions des chiffres qui démontraient que l'argent qui était donné par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) et le Secrétariat d'État canadien pour les garanties de recettes était compté dans les chiffres qu'on avait à ce moment-là comme étant alloué ou attribué à la santé et à l'éducation postsecondaire. Dans chaque capitale, le ministre et le sous-ministre des Finances ou tous les fonctionnaires qui s'y trouvaient disaient: Vous n'avez aucune affaire à compter